



N° 000003 / MPEM/SG

21 AUG 2017

Nouakchott, le: : انواكشوط في

La Secrétaire Générale الأمينة العامة

M

Avis d'Appel à Concurrence

La zone du bassin du fleuve Sénégal abrite un potentiel hydrique important symbolisé par un grand nombre de bras dérivant du fleuve. La valorisation de ces eaux continentales offrira des opportunités d'emplois, de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de la qualité de l'alimentation pour les populations de la zone et également pour le pays tout entier.

Dans le cadre de la politique de développement de la pêche continentale et de la pisciculture L'Etat mauritanien, a créé un Centre de Pêche à Tékane, ville située sur le Koundi (bras du fleuve long de plus de 50km).

Pour accroître la production de poisson dans les différents plans d'eau où est pratiquée la pêche continentale, assurer la sécurité alimentaire des populations et atteindre l'objectif national en matière de consommation de poisson, le département des pêches prévoit dans sa nouvelle stratégie, le développement de la pisciculture.

Les aménagements piscicoles proposés visent les objectifs suivants : (i) Doter le département en charge du développement de la pêche continentale et de la pisciculture d'infrastructures pour la reproduction, l'alevinage, le grossissement des alevins ; (ii) développer des techniques de pisciculture en étangs et cages flottantes (iii) ; permettre aux centre de mener les activités de recherche et de vulgarisation tout en assurant la formation des bénéficiaires sur les différentes techniques de pisciculture.

Pour accroître la production des cours d'eau, les communautés de pêcheurs doivent être formées sur les différentes techniques de pisciculture dont les étangs et les cages.

Vu la forte concentration des communautés de pêcheurs autour des cours d'eau, il est proposé de construire un ensemble d'infrastructures au niveau du centre de pêche :

- (i) Un étang de reproduction en dure de 5 m x 2,5 m x 1 m ;
- (ii) Un étang de pré grossissement en dure de 10 m x 5 m x 1 m ;
- (iii) deux cages flottantes pour le grossissement de 5m x 5m x 1,5 m
- (iv) Une paillasse pour le laboratoire du centre, en L, de 7m sur 0,8 m

Le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, à travers la Direction de la Pêche Continentale et de la Pisciculture (DPCP), lance un appel à concurrence pour la conception de deux

cages flottantes et la construction de quatre étangs en dure pour la reproduction et le pré grossissement ainsi qu'une paillasse pour le laboratoire, au niveau du centre de pêche de Tékane au titre de l'exercice budgétaire 2017.

Le financement est assuré sur le BCI 2017. La durée des travaux est de quarante-cinq (45) jours. Le dossier d'appel à concurrence peut être retiré auprès du Secrétariat de la Direction de la Pêche Continentale et de la Pisciculture du Ministère des Pêches et de l'Economie.

Les offres doivent être envoyées à l'adresse ci- après :

« **Madame la Secrétaire Générale du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime - BP 137 Nouakchott Mauritanie** », **Tel : 45 25 99 70.**

Et porter la mention « **Appel à Concurrence n°008/DPCP/BCI/MPEM/DPCP/2017 pour conception de deux cages flottantes et la construction de quatre étangs en dure pour la reproduction et le pré grossissement ainsi qu'une paillasse, pour le laboratoire, au niveau de Tékane** ».

La date limite de la remise des offres est fixée au : **lundi 4 Septembre 2017 à 12 heures**

Toute offre parvenue après cette date sera rejetée

Les plis seront ouverts le : **Lundi 4 Septembre à 12heures**, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture dans la salle de réunion du Ministère.

**La Secrétaire Générale
Khadija BOUKA**

